

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, Salle de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la directrice générale adjointe et greffière de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

#### **1. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire**

- 1.1 Autorisation à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'éducation dans le cadre du PAFIRSPA du volet 1 - pour le projet d'aménagement de terrain de pickleball

#### **2. Commission de la Gestion des eaux**

- 2.1 Résiliation de l'entente intermunicipale avec le Canton de Bedford relativement à l'alimentation en eau potable et au transport et à l'assainissement des eaux usées

Deuxième période de questions

Clôture de la séance extraordinaire



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mercredi 29 novembre 2023 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Mona Beaulac	

Est absent : M. le conseiller Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier  
et M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière

23-11-367

**Ouverture de la séance**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-11-368

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié lundi le 27 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

23-11-369

**Autorisation à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'éducation dans le cadre du PAFIRSPA du volet 1 - pour le projet d'aménagement de terrain de pickleball**

Considérant que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives, permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;

23-11-369  
(suite)

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFIRSPA volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives;

Considérant que la Ville de Bedford doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que la Ville de Bedford choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la Ville de Bedford autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la Ville de Bedford autorise la présentation du projet d'aménagement de terrain de pickleball au ministère de l'Éducation dans le cadre du PAFIRSPA volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Bedford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Ville de Bedford désigne monsieur Richard Joyal, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-370

**Résiliation de l'entente intermunicipale avec le Canton de Bedford relativement à l'alimentation en eau potable et au transport et à l'assainissement des eaux usées**

Considérant l'entente intermunicipale intervenue en janvier 2021 entre la Ville de Bedford et le Canton de Bedford relativement à l'alimentation en eau potable et au transport et à l'assainissement des eaux usées;

Considérant que l'article 9 de ladite entente prévoit qu'une partie peut mettre fin à l'entente avec un avis donné au moins un (1) mois avant l'expiration du terme du renouvellement et ce, par voie de résolution;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite apporter des modifications à cette entente entre les parties;

Considérant que la Ville va transmettre un nouveau projet d'entente intermunicipale au Canton de Bedford;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la Ville de Bedford se prévaut de son droit de résilier l'entente intermunicipale avec le Canton de Bedford relativement à l'alimentation en eau potable et au transport et à l'assainissement des eaux usées et que ladite entente prendra fin le 31 décembre 2023;

23-11-370  
(suite)

Que la Ville de Bedford transmette la présente résolution au Canton de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié mercredi le 27 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

23-11-371

**Levée de la séance extraordinaire**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la séance soit levée à 19h05

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière